

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent soixante-quatrième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 4 décembre 2023 à 16 h 30, au Tonik, local B-0224 du pavillon Alexandre-Taché et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 12 FÉVRIER 2024

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		MARTINEAU, Julie Étudiante	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges	X	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X		Siège vacant (personne étudiante)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X	Siège vacant (personne professeure)	-	-
LABERGE, Murielle Rectrice	X (À partir de 17 h 11)		Siège vacant (personne professeure)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente			
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*			
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X		TERRIEN, Dominique Professeur – Département des sciences infirmières		X*
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X		-	-	-
Personnes invitées	Présente	Absente	Personnes invitées	Présente	Absente
BONNEVILLE, Bruno Président du comité de gouvernance et d'éthique du CA	X (Point 7)		CÔTÉ, Murielle, Directrice du Service des finances	X (Point 5.1)	
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 41.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Quatre cent soixante-troisième réunion (23 octobre 2023)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent soixante et onzième réunion (18 septembre 2023)

3.2.2 Quatre cent soixante-douzième réunion (6 au 16 octobre 2023 par consultation électronique)

Nominations

3.3 Nomination de membres à la commission des études

3.4 Nomination de membres au comité de protection des animaux

3.5 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

3.6 Nomination de membres au comité d'examen

3.7 Nomination d'un membre au comité institutionnel équité, diversité et inclusion (CIÉDI)

3.8 Nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

3.9 Nomination de membres au comité sur la liberté académique

3.10 Désignation d'une personne observatrice régulière temporaire au sein du conseil d'administration de l'UQO

Affaires courantes

4- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

4.2 Information de la rectrice

4.3 Affectation d'une doyenne des études (**à huis clos**)

4.4 Engagement et affectation d'une adjointe ou d'un adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (**à huis clos**)

4.5 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2024 (**à huis clos**)

4.6 Adoption de la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*

4.7 Adoption de la *Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante*

4.8 Projet de modification à la structure organisationnelle

- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2023-2024
 - 5.2 Modification au plan des effectifs pour l'année 2023-2024
 - 5.3 Orientations budgétaires 2024-2025
 - 5.4 Modification de la résolution 457-CA-7071 relative à un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec
 - 5.5 Entente avec la Société offrant des services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO
 - 5.6 Entente avec l'AGE-UQO concernant les frais institutionnels obligatoires pour l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766 et 776J), du certificat en sciences comptables (4138), du certificat en comptabilité générale (4227) et du programme court de premier cycle en comptabilité financière (9028)
 - 6.2 Projet de répartition des postes de professeur-es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025
 - 6.3 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles
- 7.- Suivis – Évaluation annuelle du conseil d'administration
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Prochaine réunion (lundi 12 février 2024)
- 10.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Madame Samantha Villeneuve fait savoir qu'elle quittera la salle lors des discussions concernant le point 5.5 (*Distinctions honorifiques*). Aucune autre des personnes présentes, membres ou observatrices, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbal :**

3.1.1 **Quatre cent soixante-troisième réunion (23 octobre 2023)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-troisième réunion (23 octobre 2023), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-troisième réunion (23 octobre 2023), les suites régulières ont été données.

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent soixante et onzième réunion (18 septembre 2023)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante et onzième réunion (18 septembre 2023) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

3.2.2 Quatre cent soixante-douzième réunion (6 au 16 octobre 2023) par consultation électronique

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-douzième réunion (6 au 16 octobre 2023) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Nominations

3.3 Nomination de membres à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

L'ensemble des personnes chargées de cours de l'Université a été convoqué conjointement par le Secrétariat général et la présidence du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO à une assemblée générale pour la désignation de deux (2) personnes chargées de cours afin de renouveler ou de remplacer madame Annie Duplessis dont le mandat arrive à échéance le 6 décembre 2023, et monsieur Nicolas Harvey dont le mandat est échu depuis le 25 octobre 2023.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 13 novembre 2023, a désigné deux personnes chargées de cours pour siéger à la commission des études, soit monsieur Nicolas Harvey, chargé de cours au Département des sciences sociales pour un renouvellement, et monsieur Pascal Sergent, chargé de cours au Département des sciences administratives pour un premier mandat.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à ces nominations.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7190 concernant la nomination de membres à la commission des études (**Nicolas Harvey, Pascal Sergent**); laquelle est jointe en appendice.

3.4 Nomination de membres au comité de protection des animaux

Conformément à l'article 4 de la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité de protection des animaux (CPA), incombe au conseil d'administration.

Le CPA doit au minimum inclure :

- Minimale deux (2) membres du corps professoral agissant à titre de personnes représentantes scientifiques et/ou ressources enseignantes ayant de l'expérience dans le domaine du soin et de l'utilisation des animaux, dont les travaux peuvent ou non comprendre l'utilisation active d'animaux pendant la durée du mandat sur le CPA. Il est nécessaire de s'assurer que les domaines principaux où il y a utilisation d'animaux soient représentés;
- Une personne vétérinaire consultante;
- Une personne représentante de la communauté étudiante désignée par l'association générale des étudiants;
- Une personne membre de l'Université dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests;
- Une personne, préférablement deux, représentant les intérêts et les préoccupations de la collectivité, n'ayant aucun lien avec l'Université et n'étant pas impliquée dans l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests. La représentation du public doit être assurée pour toutes les activités du CPA tout au long de l'année;
- Une personne représentant du personnel technique (santé animale, responsable de laboratoires, etc.);
- Une personne responsable du programme de santé et sécurité au travail de l'UQO (facultatif, mais recommandé par le CCPA);
- La personne coordonnatrice du CPA qui agit à titre de secrétaire du CPA.

Le Secrétariat général a reçu deux candidatures pour les postes de professeures et professeurs.

Le mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable jusqu'à un maximum de huit années de service consécutives.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7191 concernant la nomination de membres au comité de protection des animaux (**Angélique Dupuch, François Lorenzetti**); laquelle est jointe en appendice.

3.5 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche (CER), incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeur-es de l'Université;
 - André Durivage, président du CER, professeur au Département des sciences administratives (01.10.2023 – 30.09.2026)
 - Geneviève Forest, vice-présidente, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (14.06.2022 – 13.06.2025)
 - Valérie Lebel, professeure au Département des sciences infirmières (01.11.2021 – 30.10.2024)
 - Marcella Ferrada-Videla, professeure au Département des sciences infirmières (26.10.2021 – 25.10.2024)
 - Clément Chion, professeur au Département des sciences naturelles (16.06.2022 – 13.06.2025)
- Une personne versée en éthique;
 - Louis Perron (01.10.2023 – 30.09.2026)
- Une personne possédant une expertise juridique;

- Me Marc-André Bain (13.06.2023 – 12.06-2026)
- Me Julie Morrissette (13.06.2023 – 12.06-2026) (membre substitut)
- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Louise Martin (13.06.2023 - 12.06.2026)
 - Audrey-Anne Tully de Cotret (27-09-2022 – 26-09-2025)
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
 - Audrey Bujold (06.12.2022 – 05.12.2023)
 - Marie-Claude Desjardins (06.12.2022 – 05.12.2023)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Le secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeur·es, pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité.

Le secrétariat général a reçu un (1) formulaire de mise en candidature de professeurs(e) manifestant son intérêt à faire partie du CER.

De plus, un appel de candidatures pour le recrutement d'une personne versée en éthique a été lancé, car la personne qui occupe cette fonction actuellement a avisé le comité qu'il ne serait plus en mesure de poursuivre son mandat à titre de membre régulier, mais qu'il serait en mesure de poursuivre son mandat à titre de membre substitut. Le CER a reçu une candidature pour ce poste.

Après examen des candidatures reçues, le CER, convient de recommander la nomination de ces trois personnes au conseil d'administration. Ce dernier est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à leur nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7192 concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche (**Célyne Lalonde, Guillaume Paré, Louis Perron**); laquelle est jointe en appendice.

3.6 Nomination de membres au comité d'examen

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*. L'article 10.2 de la Politique précise la composition d'un comité d'examen lorsque formé pour procéder à un examen approfondi d'une plainte. Ainsi, le comité d'examen est composé des trois personnes suivantes :

- Le secrétaire général ou la secrétaire générale, ou une personne qu'il ou qu'elle désigne, qui préside le comité d'examen;
- Une personne membre de la communauté universitaire choisie parmi une liste de personnes nommées par le conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux (2) ans à la suite d'un appel de candidatures effectué par le Secrétariat général;
- Selon la personne visée par la plainte :
 - Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, ou une personne qu'il ou elle désigne, lorsque la plainte vise un cadre;
 - Une personne désignée par la direction des ressources humaines, lorsque la plainte vise une personne employée;
 - Le doyen ou la doyenne des études, lorsque la plainte vise une personne étudiante;
 - Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite ou son délégué, lorsque la plainte vise une personne chargée de cours ou professeure;
 - Un ou une personne cadre désignée par le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources lorsque la plainte vise une personne tierce.

Le 14 novembre 2023, le Secrétariat général a reçu une désignation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO concernant la nomination de madame Alexandra

Lachapelle-Ouellette et de monsieur Romain Vanhooren comme membre substitut.

Sur recommandation de la secrétaire générale, le conseil d'administration est invité à ajouter ces nominations à une liste de personnes pouvant être appelées à faire partie d'un comité d'examen. Ces nominations seront valides pour un mandat débutant le 5 décembre 2023 et se terminant le 4 décembre 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7193 concernant la nomination de membres au comité d'examen (**Alexandra Lachapelle-Ouellette, Romain Vanhooren**); laquelle est jointe en appendice.

3.7 Nomination d'un membre au comité institutionnel équité, diversité et inclusion (CIÉDI)

Le 4 décembre 2023, le conseil d'administration est invité à adopter la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*. Cette politique crée le comité institutionnel en équité, diversité et inclusion.

L'article 7 de la Politique précise la composition de ce comité permanent. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Rectrice ou recteur, qui assure la présidence, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'administration et aux ressources, ou la personne qui le ou la représente;
- Secrétaire générale ou général;
- Directrice ou directeur du Service des ressources humaines (SRH), ou la personne qui le ou la représente;
- Registraire ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur des Services aux étudiants (SAE), ou la personne qui le ou la représente;
- Coordinatrice ou coordinateur du Bureau de Liaison Autochtone (BLA), ou la personne qui le ou la représente;
- Personne experte désignée en matière d'ÉDI à l'UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-CEUL;
- Une professeure élue, un professeur élu à l'occasion d'une assemblée générale des professeurs, des professeurs de l'Université convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne chargée de cours élue à l'occasion d'une assemblée générale du SCCC-UQO, convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne représentante du groupe professionnel;
- Une personne représentante du personnel de soutien;
- Une personne représentante du personnel administratif.

Le 14 novembre 2023, le Secrétariat général a reçu une désignation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, soit celle de monsieur Pascal Sergent.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat de deux ans sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7194 concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel équité, diversité et inclusion (CIÉDI) (**Pascal Sergent**); laquelle est jointe en appendice.

3.8 Nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* et le 26 septembre dernier, il y apportait des modifications afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives en la matière.

L'article 6.2 de la Politique précise la composition de ce comité permanent. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Deux (2) postes de personnes professeures;
 - Karine Baril (25.04.2023 – 24.04.2025)
 - Poste vacant
- Deux (2) postes de personnes chargées de cours;
 - Catherine Béland (01.01.2023 – 31.12.2025)
 - Poste vacant
- Deux (2) postes de personnes étudiantes;
 - Olivier Laau-Laurin (14.02.2023 – 13.02.2025)
 - Marie Cyr (29.08.2023 – 28.08.2025)
- Un poste de personne employée (personnel de soutien, personnel professionnel ou personnel administratif);
 - Rebecca Plesz (04.12.2022 – 03.12.2024)
- Un poste de personne étudiante salariée;
 - Marie-Eve Blackburn (15.02.2022 – 14.02.2024)
- Un poste de cadre;
 - Stéphanie Demers (26.10.2021 – 25.10.2023)
- La personne occupant la fonction de secrétaire général ou son mandataire;
 - Sophie Ouellet, secrétaire générale
 - Denis Langlois, secrétaire général adjoint

Le Secrétariat général a reçu, le 14 novembre 2023, une désignation du Syndicat des personnes chargées de cours, soit celle de madame Leeza Caron en remplacement de madame Kim Dubé qui a remis sa démission le 10 novembre 2023.

Madame Stéphanie Demers a manifesté, auprès de la secrétaire générale, son intérêt pour un renouvellement de mandat.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat de deux ans sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7195 concernant la nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (**Leeza Caron, Stéphanie Demers**); laquelle est jointe en appendice.

3.9 Nomination de membres au comité sur la liberté académique

Le 12 juin 2023, le conseil d'administration a adopté la *Politique sur la liberté académique* (résolution 460-CA-7124). Cette politique crée le comité sur la liberté académique.

L'article 5 de la Politique précise la composition de ce comité. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Le doyen ou la doyenne des études;
- Le doyen ou la doyenne de la recherche et de la création;
- La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son représentant (observatrice);
- Deux personnes membres du corps professoral désignées par le SPUQO (et un substitut);
- Deux personnes chargées de cours désignées par le SCCC-UQO (et un substitut);
- Une personne étudiante de premier cycle désignée par l'AGE (et un substitut);
- Une personne étudiante des cycles supérieurs désignée par l'AGE (et un substitut).

Le 26 septembre 2023, le Secrétariat général a reçu les désignations du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, soit celle de madame Alice Friser et de madame Camille Marquis-Bissonnette.

Le 14 novembre 2023, le Secrétariat général a reçu les désignations du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, soit celle de monsieur Romain Vanhooren et de monsieur Nicolas Harvey. Monsieur Dominique Langlais a été désigné comme substitut.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7196 concernant la nomination de membres au comité sur la liberté académique (**Alice Friser, Camille Marquis-Bissonnette, Romain Vanhooren, Nicolas Harvey, Dominique Langlais**); laquelle est jointe en appendice.

3.10 Désignation d'une personne observatrice régulière temporaire au sein du conseil d'administration de l'UQO

L'article 57,6 d) du *Règlement général* de l'Université stipule que seul le conseil d'administration peut autoriser la présence de personnes observatrices régulières lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO a désigné, le 13 novembre dernier, une personne chargée de cours pour siéger au conseil d'administration de l'UQO, soit madame Marie-Josée Bourget. Cette personne a été désignée afin de pourvoir le siège qui sera vacant suite au départ à la retraite de madame Louise Renaud Labrie le 15 décembre 2023.

Dans l'attente de la nomination officielle de madame Bourget par le décret gouvernemental requis, le conseil d'administration est invité à la désigner à titre d'observatrice régulière temporaire.

Le statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance, d'avoir droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, mais sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7197 concernant la désignation d'une personne observatrice régulière temporaire au sein du conseil d'administration de l'UQO (**Marie-Josée Bourget**); laquelle est jointe en appendice.

Madame Murielle Laberge se joint à la séance (17 h 11).

Affaires courantes

4.- Affaires administratives et financières

Madame Murielle Côté, directrice du Service des finances, se joint à la séance par visioconférence (17 h 12).

4.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2023-2024

I OBLIGATIONS

L'article 57.5 a) du *Règlement général* de l'UQO qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration prévoit que celui-ci approuve le budget annuel révisé.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget révisé en équilibre pour l'année 2023-2024.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2023-2024 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget initial 2023-2024 vs Budget révisé 2023-2024

	Budget initial 2023-2024 (\$=000)	Budget révisé 2023-2024 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	114 508,1 \$	117 397,9 \$	2 889,8 \$
Charges	111 518,5 \$	113 432,9 \$	1 914,4 \$
Moins : Virements interfonds	3 324,7 \$	3 965,0 \$	640,3 \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(335,1) \$	0,0 \$	335,1 \$

Le budget révisé intègre les développements autorisés en juillet 2023 :

D'AJOUTER une somme de 269 790 \$ au budget 2023-2024 pour permettre l'embauche du personnel requis au démarrage du baccalauréat en kinésiologie appliquée aux activités physiques adaptées

D'AUTORISER un déficit pour l'exercice budgétaire 2023-2024 de 604 910 \$.

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire.

1. Processus budgétaire

Les travaux relatifs au budget révisé ont été initiés au début septembre 2023. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre une révision de ses besoins pour l'année financière en cours.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques de l'Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d'accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l'avant les projets prévus.

2. Effectif étudiant

	Budget initial 2023-2024	Budget révisé 2023-2024	Écart	
			EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	4 333	4 299	(34)	-0,78%
Effectif étudiant déréglémenté	343	391	48	13,99%
Effectif étudiant total	4 676	4 690	14	0,30%

L'effectif étudiant prévu au budget révisé 2023-2024 est relativement stable par rapport à la prévision du budget initial. Cette nouvelle prévision est établie à 4 690 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de 0,30 % par rapport à la prévision du budget initial (4 676 EEETP).

L'effectif étudiant admissible au financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) subit une diminution de 0,78 % par rapport au budget initial 2023-2024.

Au niveau de l'effectif étudiant déréglementé, une hausse de 13,99 % EEETP est intégrée au budget révisé. Ceux-ci représentant maintenant 391 EEETP, soit 8 % de la clientèle totale.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions de la clientèle étudiante financée aux 2^e et 3^e cycles influence favorablement le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention.

3. Produits

Les produits affichent une hausse de 2,9 M\$.

Subvention de fonctionnement : (70 % des revenus totaux)

- Variation totale de -0,653 M\$
- La variation de la subvention est expliquée principalement par l'indexation et le réinvestissement représentant 1 388 M\$, et le reclassement de la subvention pour le bail emphytéotique de Saint-Jérôme au fonds d'investissement de l'ordre de - 2 041 M\$. Ce reclassement budgétaire est fait en respect des normes comptables, cette subvention sera dorénavant imputée directement au fonds d'investissement.

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (23,8 % des revenus totaux)

- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et autres) subissent une variation favorable de 2,46 M\$ expliquée par la croissance des revenus générés par la hausse de la clientèle déréglementée et la hausse des tarifs relative aux demandes d'admission.

Autres revenus : (6,2 % des revenus totaux)

- Finalement, certains autres revenus varient à la hausse à hauteur de 1,1 M\$. Il s'agit entre autres de revenus pour frais indirects de recherche et de revenus d'intérêts.

4. Charges et virements interfonds

Les charges affichent une augmentation de 2,55 M\$ par rapport au budget initial.

- Les ajustements budgétaires faits visent à répondre aux obligations relatives aux frais d'opération et d'entretien et à assumer les dépenses requises à la mise en place des projets reliés aux orientations du budget initial tels que la formation continue, le développement de programmes, et l'internationalisation. Des ajouts au plan des effectifs ont également été effectués afin de se doter de la capacité nécessaire à mettre de l'avant les projets stratégiques.
- Puisque certaines dépenses doivent être présentées au fonds d'investissement, les virements interfonds sont ainsi ajustés et subissent une variation de -0,64 M\$. Ces virements totalisent 3,96 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables. Les achats d'équipements, logiciels, mobiliers et livres pour les nouveaux programmes représentent 1,7 M\$ (variation de 0,53 M\$), auquel viennent s'ajouter 2,15 M\$ à titre de virement discrétionnaire pour le projet de résidences étudiantes. L'annulation du transfert de la dépense pour le bail de Saint-Jérôme est également intégrée (-2,04 M\$) puisqu'il est maintenant présenté directement au fonds d'investissement et ne requiert donc plus de virement.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- La masse salariale représente 77 % du budget
- Les autres dépenses représentent 23 % du budget

À la suite de la présentation, la rectrice répond aux questions de membres.

À un membre qui demande ce que représentent proportionnellement en termes de revenus les inscriptions des étudiants et étudiantes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, la rectrice indique ne pas avoir ces précisions à portée de mains. Elle fera un suivi avec les informations détaillées lors d'une prochaine réunion.

Elle confirme également que l'UQO a mis en place des structures d'accueil pour bien accueillir les personnes étudiantes internationales. La modification à la structure organisationnelle proposée au point 5.8 de la présente séance fait notamment partie des initiatives prises en sens.

Une membre se dit très satisfaite du budget équilibré présenté, lequel démontre notamment que les sommes ont été réparties de façon équitable entre les secteurs.

La rectrice confirme que presque l'ensemble des demandes ont été acceptées et distribuées par secteurs. Elle remercie chaleureusement la directrice du Service des finances ainsi que son équipe pour le travail exceptionnel.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7198 concernant l'approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2023-2024; laquelle est jointe en appendice.

Madame Murielle Côté quitte la séance (17 h 30).

4.2 Modification au plan des effectifs pour l'année 2023-2024

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2023-2024 :

Au 5 décembre 2023 :

1. **Abolition** d'un (1) poste technique à temps partiel (0,5) du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale (#T0107) au Département des sciences naturelles à Ripon;
2. **Création** d'un (1) poste bureau à temps partiel (0,4) du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences naturelles à Ripon (cycles supérieurs);
3. **Abolition** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de responsable de la gestion des dossiers étudiants (#B0061) au Bureau du registraire à Gatineau;
4. **Création** de deux (2) postes professionnels d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau;
5. **Création** de deux (2) postes bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire à Gatineau;
6. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite souligne que le Bureau du registraire a notamment traité plus de 25 000 demandes d'admission de l'international dans la dernière année et que le besoin de ressources additionnelles est essentiel.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7199 concernant la modification

au plan des effectifs pour l'année 2023-2024; laquelle est jointe en appendice.

4.3 Orientations budgétaires 2024-2025

Dans le cadre de la préparation du budget 2024-2025, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le ministère de l'Enseignement supérieur, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2024-2025 :

1. Soutenir les travaux de mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2026 de l'UQO;
2. Soutenir la santé mentale de notre communauté en valorisant un campus favorable à une santé mentale florissante, et en assurant un soutien psychologique à celle-ci;
3. Mettre en place et promouvoir des outils pour renforcer la sécurité informationnelle;
4. Poursuivre et soutenir les projets d'immobiliers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7200 concernant les orientations budgétaires 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Modification de la résolution 457-CA-7071 relative à un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec

Le 24 avril 2023, le conseil d'administration a approuvé le contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque (résolution 457-CA-7071).

Or, le libellé de la résolution 457-CA-7071 ne comporte pas l'information selon laquelle l'entité légale responsable de la gestion du PUBQ est l'Université de Montréal. Il est donc requis de procéder à cet ajout afin de dûment identifier les parties.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la modification proposée à la résolution 457-CA-7071, soit de modifier le libellé du contrat, soit :

Remplacer les termes

« l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque »

Par les termes :

« l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque »

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7201 concernant la modification de la résolution 457-CA-7071 relative à un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec; laquelle est jointe en appendice.

4.5 Entente avec la Société offrant des services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO

En 2018, l'AGE-UQO a adopté une résolution visant l'ajout de frais institutionnels obligatoires spécifiquement destinés à l'offre de services de santé pour l'ensemble des personnes étudiantes inscrites aux campus de Gatineau et de Ripon.

Afin d'assurer l'offre de services de santé aux personnes étudiantes, l'UQO a conclu une entente avec la Société 9385-2911 Québec inc. Cette entente débutait au 1^{er} janvier 2019 et se termine au 31 décembre 2023.

Après consultation de l'AGE-UQO, l'UQO souhaite poursuivre son partenariat avec la Société 9385-2911 Québec inc. Forts de cinq (5) années d'expérience, l'UQO et la Société 9385-2911 Québec inc. ont débuté une révision en profondeur de l'entente et l'AGE-UQO et la Société 9385-2911 Québec inc. ont entrepris des pourparlers pour revoir le montant des frais institutionnels obligatoires associés à l'offre des services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO. Il est prévu que les résultats de ces travaux soient effectifs pour le trimestre d'automne 2024.

Dans l'intérim, et afin d'assurer qu'il n'y ait pas d'interruption de l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO, l'UQO et la Société 9385-2911 Québec inc. ont convenu de signer une entente dite transitoire, applicable aux trimestres d'hiver 2024 et d'été 2024, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024. L'AGE-UQO, par résolution, a aussi convenu de poursuivre l'entente concernant les frais institutionnels obligatoires pour l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de Gatineau et de Ripon pour ces mêmes deux (2) trimestres.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7202 concernant l'entente avec la Société offrant des services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

4.6 Entente avec l'AGE-UQO concernant les frais institutionnels obligatoires pour l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO

En 2018, l'AGE-UQO a adopté une résolution visant l'ajout de frais institutionnels obligatoires spécifiquement destinés à l'offre de services de santé pour l'ensemble des personnes étudiantes inscrites aux campus de Gatineau et de Ripon. Le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais a dès lors été modifié pour refléter cet ajout.

Conformément à la Règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités, l'UQO et l'AGE-UQO ont conclu une entente, entérinée par le ministère de l'Enseignement supérieur, débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2023.

L'AGE-UQO a signifié son intention de poursuivre cette initiative et des pourparlers sont présentement en cours pour revoir le montant des frais institutionnels obligatoires associés à l'offre des services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO. Il est prévu que les résultats de ces discussions soient effectifs pour le trimestre d'automne 2024.

L'AGE-UQO, par résolution dûment adoptée, a convenu de poursuivre l'entente concernant les frais institutionnels obligatoires pour l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de Gatineau et de Ripon pour le trimestre d'hiver 2024 et d'été 2024 afin d'assurer qu'il n'y ait pas d'interruption de l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO. Conséquemment, et conformément au Guide d'accompagnement 2023-2024 pour l'application de la règle budgétaire universitaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires, l'UQO et l'AGE-UQO ont convenu de signer une entente applicable aux trimestres d'hiver 2024 et d'été 2024. Cette entente doit être transmise au ministère de l'Enseignement supérieur dans les trente (30) jours suivant sa signature.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7203 concernant l'entente avec l'AGE-UQO concernant les frais institutionnels obligatoires pour l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires générales et institutionnelles

Le point 4.1 (budget révisé) est traité à ce moment-ci de la réunion (17 h 12).

5.1 Information du président

Le président rappelle la création du comité de désignation des membres du conseil d'administration et fait savoir que ce dernier a recommandé, au printemps dernier, le renouvellement de son mandat ainsi que celui de madame Samantha Villeneuve. Il informe les membres avoir été désagréablement surpris lorsqu'il a appris récemment que seul son mandat avait été renouvelé et qu'une autre personne avait été nommée en remplacement de madame Villeneuve.

Il souligne que le Secrétariat aux emplois supérieurs a à plusieurs reprises récemment nommé des membres qui n'avaient pas été recommandés par les établissements concernés et a par ailleurs aussi refusé la nomination de personnes professeures désignées par leur syndicat dans une autre université. De concert avec la rectrice, ils vont s'informer davantage sur cette nouvelle pratique. Il dit espérer que cela ne devienne pas une tendance croissante.

Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation fait savoir qu'il constate également cette pratique à l'égard des nominations au conseil d'administration du Conseil de l'innovation du Québec et qu'il semble y avoir un lien entre les nominations et les projets en cours et à venir.

5.2 Information de la rectrice

Installation d'un dôme sportif

La rectrice mentionne que le comité plénier de la Ville de Gatineau a donné un avis favorable au projet d'installation d'un dôme sportif municipal au terrain de soccer synthétique de l'UQO, lequel sera soumis à l'approbation du conseil municipal le 5 décembre 2023. L'ouverture du dôme, s'il est entériné par le conseil, pourrait avoir lieu à l'automne 2025.

Décret de nomination au CA

À l'instar du président, la rectrice se dit surprise par la décision du Secrétariat aux emplois supérieurs, et ce, bien que ce dernier dispose des pouvoirs pour ce faire. Les chefs et cheffes des établissements de l'UQ, qui se sont concertés à cet effet, vont de concert transmettre une communication à la ministre de l'Enseignement supérieur afin de demander que les recommandations des établissements soient davantage respectées, mais aussi pour requérir le traitement plus rapide des nominations puisque les longs délais entraînent des problèmes de quorum pour les instances qui manquent de membres.

Inscriptions

La rectrice se dit heureuse d'informer les membres qu'une hausse globale de 10,2 % des inscriptions est observée, soit une hausse de 18,9 % à Gatineau et une baisse à Saint-Jérôme. Elle souligne par ailleurs que plus de 18 000 demandes d'admission ont déjà été reçues pour le trimestre d'automne 2024, ce qui représente un travail titanesque pour le Bureau du registraire.

Plan stratégique

Elle souligne que les équipes continuent de travailler à la mise en œuvre des divers chantiers du plan stratégique, notamment celui visant la rétention des étudiants et étudiantes. Elle fait savoir que de nombreuses actions sont posées en ce sens et que de nouvelles publicités visant notamment le campus de Saint-Jérôme sont maintenant visibles dans le métro de Montréal.

Communication de l'externe aux membres du conseil

La rectrice fait le suivi d'une communication envoyée aux membres du conseil par une personne de l'externe.

5.3 Affectation d'une doyenne des études (à huis clos)

Le poste de doyenne ou de doyen des études est devenu vacant à la suite après la réintégration de la titulaire à son poste de professeure.

Le comité de sélection composé de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, de Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, de Raef Gouiaa, professeur et directeur du Module des sciences comptables, de Geneviève Pagé, professeure au Département de travail social et de Manel Kammoun, professeure au Département des sciences administratives, a reçu cinq (5) candidatures et en a retenu une (1) pour une entrevue. Le comité de sélection a retenu cette candidature pour la consultation externe et le Secrétariat général a procédé au processus de consultation conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche*.

Après analyse des résultats de la consultation et conformément au règlement mentionné ci-dessus, le comité de sélection a également soumis ladite candidature à la consultation auprès de la commission des études.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'affectation de madame Stéphanie Demers à titre de doyenne des études, pour un mandat de (cinq) 5 ans à compter du 3 janvier 2024 jusqu'au 2 janvier 2029.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Afin de faciliter le déroulement de la séance, les membres conviennent que le proposeur et l'appuyeur soient les mêmes pour le décret du huis clos des points 5.3, 5.4 et 5.5.

De la même manière, les membres conviennent que le proposeur et l'appuyeur soient les mêmes pour la levée du huis clos des points 5.3, 5.4 et 5.5. Les résolutions de ces trois (3) points seront adoptées en bloc par les mêmes proposeur et appuyeur à la suite de la levée du huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7204 concernant l'affectation d'une doyenne des études (**Stéphanie Demers**); laquelle est jointe en appendice.

5.4 Engagement et affectation d'une adjointe ou d'un adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (à huis clos)

Le poste d'adjointe ou d'adjoint au Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite est un nouveau poste à combler. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne sur le site Web de l'UQO le 10 octobre 2023, tel que prévu au protocole des cadres et un affichage externe sur diverses plateformes.

Le comité de sélection, composé de madame Stéphanie Demers, directrice du Centre de soutien innovation pédagogie universitaire et de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, a reçu douze (12) candidatures et a retenu deux (2) candidatures pour les entrevues.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une adjointe ou d'un adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite à compter du 11 décembre 2023 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7205 concernant l'engagement et l'affectation d'une adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (**Catherine Lavoie**); laquelle est jointe en appendice.

5.5 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2024 (à huis clos)

Madame Samantha Villeneuve quitte la séance (17 h 54).

Conformément à la [Politique relative aux prix et distinctions](#), ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2024, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand-e diplômé-e – volet carrière* et *Grand-e diplômé-e – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par la rectrice et se composait, outre celle-ci qui le présidait, des membres suivants : Dave Blackburn, doyen de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation, Patrick Duguay, membre socio-économique et président du conseil d'administration, Sylvie Charette, représentante des diplômées et diplômés au conseil d'administration, Véronique Le Gall, professeure, Vickie Bois, diplômée, et Olivier Laau-Laurin, étudiant.

Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu trois (3) rencontres, soit le 22 août, le 25 octobre et le 28 novembre 2023, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Depuis 2011, seulement quinze (15) distinctions honorifiques ont été décernées dans les Laurentides contre 52 en Outaouais. Les membres du comité ont donc émis le souhait cette année encore d'être en mesure de recommander au conseil d'administration un nombre suffisant de personnes aux parcours d'exception afin de permettre la tenue de deux cérémonies, soit l'une à Gatineau et l'autre à Saint-Jérôme. Ainsi, exceptionnellement, le comité recommande deux (2) candidatures pour chacun des prix suivants, soit le prix *Bénévole d'honneur* et le prix *Grand-e diplômé-e – volet relève*.

La rectrice soumet ainsi à l'approbation du conseil les candidatures qu'elle a reçues de la part du comité, soit :

- *Bénévoles d'honneur* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- *Médailles Gérard-Lesage* : 3 candidatures (1 Laurentides et 2 Outaouais)
- *Grand-e diplômé-e – volet carrière* : 1 candidature (Outaouais)
- *Grand-es diplômé-es – volet relève* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)

Le comité a par ailleurs recommandé à la rectrice de poursuivre les démarches de sollicitations afin de pouvoir décerner un prix *Grand-e diplômé-e – volet carrière* dans les Laurentides. Une proposition de candidature additionnelle pour ce prix pourrait donc être soumise au conseil d'administration lors de sa réunion du 12 février prochain.

Ces distinctions seront décernées dans le cadre des cérémonies du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendront au printemps 2024 à Gatineau et à Saint-Jérôme.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos. Les résolutions des points 5.3, 5.4 et 5.5 sont adoptées.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7206 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7207 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7208 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7209 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7210 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7211 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet carrière* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7212 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet relève* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7213 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet relève* pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.**

Madame Samantha Villeneuve réintègre la séance et monsieur Bruno Bonneville, président du comité de gouvernance et d'éthique, s'y joint également (18 h 09).

5.6 Adoption de la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion

À l'instar de la majorité des universités québécoises et canadiennes, l'UQO a entrepris, au cours des dernières années, une importante démarche institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI). À l'automne 2020, l'UQO adoptait notamment un plan d'action en matière d'ÉDI pour la gestion des chaires de recherche du Canada (CRC). Il visait à répondre aux exigences du Programme des CRC en matière d'ÉDI. Ce plan présentait les mesures à mettre en place par l'UQO en vue de remédier à la sous-représentation des personnes des groupes désignés par le PCRC – les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les personnes de minorités visibles, ainsi que des personnes 2SLGBTQIA+. Ce plan d'action comprend trois grandes priorités : 1. Intégrer l'ÉDI à la gestion des Chaires de recherche du Canada. 2. Promouvoir des pratiques inclusives de recrutement, de sélection et d'embauche des membres du corps professoral. 3. Mettre en place un cadre institutionnel propice à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif pour l'ensemble de sa communauté universitaire.

En parallèle à cette demande externe, l'UQO s'est engagée dans une démarche proactive visant à instaurer des changements significatifs en matière d'ÉDI et à poser des gestes concrets en appui et visant à transformer sa culture organisationnelle. Au printemps 2021, l'UQO a amorcé le processus d'élaboration d'un cadre institutionnel en matière d'ÉDI par l'embauche d'une consultante et la mise sur pied d'un comité institutionnel temporaire, le CIÉDI (résolution 435-CA-6691), mandaté pour guider et appuyer les travaux d'élaboration d'un plan stratégique institutionnel et d'une politique en matière d'ÉDI, par le biais d'une approche participative de co-construction.

Plus de 600 personnes de l'UQO ont ainsi participé à identifier les enjeux et les barrières pour les groupes en quête d'équité, à soumettre des pistes de réflexions et de solutions pour résoudre les enjeux et à échanger sur le rêve d'une UQO plus équitable et inclusive. À l'issue de cet exercice étalé sur plusieurs mois, un rapport diagnostic exhaustif a été élaboré et remis à la direction de l'UQO. Les données recueillies ont été utilisées pour cerner les axes stratégiques, définir les objectifs du plan stratégique, et poser les bases du projet de politique visant à surmonter les obstacles systémiques et à cheminer vers un changement significatif en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à l'UQO.

En mars 2023, le conseil d'administration de l'UQO a adopté le Plan stratégique institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, qui comprend un plan d'action sur trois cycles triennaux 2023-2031 (résolution 455-CA-7045).

Le projet de *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*, qui est proposé maintenant, a été soumis à une consultation menée cet automne auprès de l'ensemble des membres et composantes de la communauté universitaire. Cela témoigne de l'engagement profond de l'UQO à intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion au cœur de sa mission et de ses valeurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7214 concernant l'adoption de la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Adoption de la Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante

Conformément aux directives du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec, l'UQO s'est engagée dans l'élaboration d'une politique institutionnelle concernant la santé mentale étudiante. Ce processus s'inscrit dans le cadre du plan d'action ministériel, qui recommande à chaque établissement d'adopter une politique en ce sens.

Étapes préliminaires à la co-construction de la Politique (2022-23) :

- Analyse des politiques sur la santé mentale étudiante des établissements supérieurs canadiens.
- Identification des bonnes pratiques favorisant une santé mentale positive au sein des établissements supérieurs du Canada.
- Revue des politiques existantes à l'UQO pour assurer la cohérence et la complémentarité avec d'autres politiques.
- Élaboration d'un document préparatoire pour la Politique en Santé mentale de l'UQO.

Co-construction de la Politique en santé mentale :

La rédaction de la politique s'est effectuée dans le cadre d'une approche collaborative, illustrée par les initiatives de consultation suivantes :

Comité de travail axé sur la santé mentale (2022-23) :

Ce comité comprenait le directeur des Services aux étudiants, deux membres du personnel enseignant expérimentés en santé mentale, une experte en prévention du suicide, deux étudiants, deux membres du personnel des Services aux étudiants et un représentant des Ressources humaines. Ce comité s'est réuni à huit reprises pour discuter et élaborer la politique.

Sous-groupe de travail pour l'élaboration de la Politique (2022-23) :

Ce sous-groupe était constitué du directeur des Services aux étudiants, de deux membres du personnel enseignant expérimentés en santé mentale, d'un membre du personnel professionnel, d'un membre des Services aux étudiants, ainsi que des représentants des associations étudiantes AGE-CEUL et AGE-UQO. Ce groupe s'est réuni à six reprises pour contribuer à la formulation de la politique.

Consultation de la direction supérieure de l'UQO (2023) :

Afin de garantir la cohérence et la complémentarité de la *Politique en Santé mentale et Bien-être étudiant*, la Secrétaire générale a été consultée en 2023.

La *Politique concernant la santé mentale et mieux-être de la communauté étudiante*, actuellement présentée, découle d'une consultation menée cet automne avec l'ensemble des membres de notre communauté universitaire. Cette démarche témoigne de l'engagement résolu de l'UQO à intégrer pleinement la santé mentale et le bien-être des personnes étudiantes au cœur même de sa mission et de ses valeurs.

Un membre suggère que ce type de politiques respecte un continuum entre les cégeps et les universités afin d'assurer une uniformité et une récurrence pour les communautés étudiantes et souhaiterait que le ministère de l'Enseignement supérieur offre un lien de concertation pour les établissements. Le Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais pourrait s'avérer un partenaire intéressant dans ce dossier.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7215 concernant l'adoption de la *Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante*; laquelle est jointe en appendice.

5.8 Projet de modification à la structure organisationnelle

SITUATION DE L'INTERNATIONALISATION À L'UQO

L'atteinte d'une masse critique de demandes d'admission et d'inscriptions de personnes étudiantes internationales, de stagiaires internationaux et de post-doctorant.es, l'augmentation importante des engagements et des collaborations de nos chercheur.es sur le plan international, de même que les nombreuses exigences gouvernementales en matière d'immigration engendrent de nombreux défis pour l'UQO. En effet, la croissance majeure des activités de développement et des services offerts pour favoriser l'intégration et la réussite des personnes étudiantes internationales requièrent de l'UQO qu'elle puisse s'appuyer sur une structure et une organisation adéquate.

Bien qu'il soit acquis que l'international constitue une zone d'activités transversales à l'ensemble des secteurs de l'Université, la coordination de ces activités, et les nombreux besoins qu'elles sous-tendent, militent en faveur de la création d'une direction des affaires internationales (DAI) qui s'appuie, en outre, sur les constats et recommandations émis à l'hiver dernier par un consultant mandaté par le rectorat pour examiner la situation de l'international à l'UQO.

Au surplus, plusieurs chantiers du plan stratégique 2022-2026 de l'UQO traitent l'un ou l'autre des enjeux liés à son internationalisation, surtout en ce qui a trait au recrutement, au processus d'admission ou à l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes internationales. Citons, notamment, les chantiers suivants :

- 1.1.1 Refonte des stratégies de promotion des programmes et de recrutement d'étudiant.es au Québec, au Canada et à l'international selon l'approche SEM (Strategic Enrollment Management);
- 1.1.2 Modification des processus d'admission afin de réduire le temps de réponse aux étudiant.es ainsi qu'une modification des processus d'inscription dans les programmes pour favoriser l'inscription et la rétention des étudiants admis;
- 1.1.4 Développement de partenariats avec d'autres universités pour des fins de double diplomation et de cotutelles de thèses au Québec, au Canada et dans le monde;
- 1.2.1 Renforcement du cadre d'accueil, d'intégration et de soutien de l'ensemble des étudiant.es avec des modalités particulières pour les étudiants internationaux;
- 2.1.5 Progressivement, revue des programmes de baccalauréat et de maîtrise pour s'assurer qu'ils traitent des grands enjeux sociétaux et de l'internationalisation dont le développement durable, la transformation numérique de la société et des organisations, la sécurité dans le monde, etc.;

Jusqu'à présent, le Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation (DFCPI) et le Bureau du registraire assuraient majoritairement la charge de la gestion opérationnelle des activités liées à l'international. Or, la croissance plus qu'appréciable des activités de formation continue rend difficile, voire impossible, la prise

en charge des deux portefeuilles d'activités que sont l'international et la formation continue par le DFCPI. De même, l'ampleur des activités sous la responsabilité du bureau du registraire et la diversité des activités liées à l'international ne peuvent raisonnablement se retrouver sous l'égide unique du bureau du registraire.

MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Pour répondre aux enjeux exposés, les modifications suivantes à la structure sont proposées :

1) Création de la Direction des affaires internationales

Sous la responsabilité du Vice-rectorat à la recherche et création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPPI), la DAI a pour mandat de soutenir l'internationalisation de l'université en fournissant l'expertise et l'accompagnement nécessaire au développement et la coordination des activités et d'accroître la participation de la communauté.

Elle regroupera les membres du personnel suivants :

- a. Directeur.trice des affaires internationales
- b. Chargé.es de projet (2)
- c. Conseiller.ère en immigration (titre non officiel)
- d. Secrétaire de direction

2) Modifications au rattachement, au titre et au mandat du DFCPI

Sous la responsabilité du Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite (VRER), le DFCPI prend le titre de Décanat à la formation continue et au service-conseil (DFCSC) et a pour mandat de développer et de déployer une offre de formations continues et de services-conseils ainsi que des stratégies visant à favoriser le rayonnement régional et national de l'Université. À cette fin, le DFCSC participe au développement des affaires que l'UQO entretient avec son milieu et constitue le partenaire privilégié des entreprises et des organisations souhaitant recourir à l'expertise du corps enseignant de l'UQO.

MISE EN ŒUVRE

Aux fins des modifications précédentes, les étapes suivantes doivent être suivies :

- a. Créer la DAI et la rattacher au VRRCPPI;
- b. Abolir un poste de directeur-adjoint aux Services aux étudiant.es (SAÉ) et créer un poste de directeur.trice à la DAI sur le site de travail de Gatineau;
- c. Rattacher deux (2) postes de chargé.es de projet du DFCPI vers la DAI sur le site de travail de Gatineau;
- d. Rattacher le poste de conseiller.ère en immigration (titre non-officiel) du VRRCPPI vers la DAI, sur le site de travail de Gatineau ou de Saint-Jérôme;
- e. Abolir un poste de secrétaire vacant sur le site de travail de Saint-Jérôme et créer un poste de secrétaire de direction à la DAI sur le site de travail de Gatineau;
- f. Rattacher le DFCPI du VRRCPPI vers le VRER, modifier son titre et son mandat pour ceux du DFCSC et modifier le titre et la description de poste du doyen en conséquence.

La rectrice fait savoir qu'elle invitera monsieur Dave Blackburn, doyen de la formation continue et au service-conseil, de venir effectuer une présentation de l'offre de formations au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7216 concernant le projet de modification à la structure organisationnelle; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766 et 776J), du certificat en sciences comptables (4138), du certificat en comptabilité générale (4227) et du programme court de premier cycle en comptabilité financière (9028)

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études du 8 septembre 2022. Elles visent aussi à répondre à la mise à jour de la Grille des compétences des CPA.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7217 concernant le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766 et 776J), du certificat en sciences comptables (4138), du certificat en comptabilité générale (4227) et du programme court de premier cycle en comptabilité financière (9028); laquelle est jointe en appendice.

6.2 Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeur·es et professeurs de l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a discuté avec les directions de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2024-2025, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

Pour rappel, la répartition visée de 2023-2024 était de 246 postes réguliers.

Dix (10) postes réguliers ont été ajoutés au cours dans l'année 2023-2024 :

- Département d'informatique et d'ingénierie : 1 poste régulier non-intégré au secteur disciplinaire *informatique* dorénavant comptabilisé;
- Département de droit : 4 postes réguliers non-intégrés dorénavant comptabilisés;
- Département de psychoéducation et de psychologie : réintégration de 1 poste de la personne cadre réintégré à son poste d'attache à titre de professeur·e régulier·e selon l'article 9.17) au secteur disciplinaire *psychologie*;
- Département des sciences naturelles : 1 poste sous-octroi qui devient régulier;
- École interdisciplinaire de la santé : 3 postes en *kinésiologie* (condition émise par les membres du Comité des programmes universitaires – CPU).

Conséquemment, la répartition effective au 1^{er} septembre 2023 était de 256 postes réguliers.

La nouvelle Convention collective des professeur·es de l'UQO (1^{er} mai 2022 au 30 avril 2026) ne comporte plus l'article de l'ancienne formule utilisée aux fins de la détermination du nombre de postes (article 8.07).

Dorénavant, le nouvel article (8,07) de la Convention collective en vigueur prévoit que :

Chaque année, l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de postes de professeur·es jusqu'à un maximum de quatre (4) postes par rapport au nombre de postes de professeur·es de l'année précédente.

En tenant compte de l'article 8.07, pour la répartition visée 2024-2025, le nombre de postes réguliers est fixé à 256.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, le présent projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025 a été soumis à la Commission des études, pour recommandation au conseil d'administration, le 9 novembre 2023 (résolution 410-CE-3326) et celui-ci n'a pas reçu l'appui favorable de la commission des études.

À la séance du comité des affaires départementales du 18 septembre 2023, en présence du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et du doyen de la gestion académique, les directrices et les directeurs de département ont convenu majoritairement de ne plus adopter les Principes directeurs (9 directions en faveur de ne plus les adopter, 1 direction contre et 3 directions absentes).

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues lors du Comité des affaires départementales sur le sujet.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2023-2024 :

Département de droit

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 9 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, 4 postes réguliers non-intégrés ont été intégrés (dorénavant comptabilisés);
 - Au cours de l'année 2024-2025, ajout de 3 postes réguliers au site de travail Gatineau (condition émise par les membres du Comité des programmes universitaires - CPU).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 9 postes réguliers, soit 7 de plus qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département de psychoéducation et psychologie

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 38 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, réintégration de 1 poste régulier au secteur disciplinaire *Psychologie* au site de travail Gatineau;
 - Abolition de 1 poste régulier au secteur disciplinaire *Psychoéducation* au site de travail Saint-Jérôme.
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 38 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département de relations industrielles

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 13 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2024-2025, si 1 poste régulier se libère (retraite, démission, décès), il sera aboli (moyens pour atteindre la répartition visée 2024-2025).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 12 postes réguliers, soit 1 de moins qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département de travail social

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 20 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, transfert de 1 poste régulier du secteur disciplinaire *Fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche* au site de travail Gatineau vers le secteur disciplinaire *Intervention psychosociale* au site de travail Gatineau;
 - Au cours de l'année 2024-2025, si 1 poste régulier se libère (retraite, démission, décès), il sera aboli (moyens pour atteindre la répartition visée 2024-2025).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 19 postes réguliers, soit 1 de moins qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département des sciences administratives

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 35 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, 1 poste régulier du secteur disciplinaire *Marketing* au site de travail Gatineau a été transféré au Département des sciences infirmières au secteur disciplinaire *Intervention infirmière* au site de travail Saint-Jérôme;
 - Au cours de l'année 2024-2025, si 1 poste régulier se libère (retraite, démission, décès), il sera aboli (moyens pour atteindre la répartition visée 2024-2025).

- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 34 postes réguliers, soit 2 de moins qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département des sciences comptables

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 12 postes réguliers;
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 12 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département des sciences de l'éducation

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 32 postes réguliers :
 - Pour l'année 2024-2025, transfert de 1 poste régulier à combler du secteur disciplinaire *Éducation préscolaire* au site de travail Saint-Jérôme vers le secteur disciplinaire *Adaptation scolaire et orthodidactique* au site de travail Saint-Jérôme;
 - Au cours de l'année 2024-2025, ajout de 1 poste suppléant subventionné, selon la disponibilité des fonds de la subvention du MES (non-comptabilisé dans le nombre de professeur·es régulier·es).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 32 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département des sciences infirmières

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 31 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, 1 poste régulier a été transféré du Département des sciences administratives au Département des sciences infirmières au secteur disciplinaire *Intervention infirmière* au site de travail Saint-Jérôme.
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 31 postes réguliers, soit 1 de plus qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département des sciences naturelles

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 13 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, 1 poste sous-octroi qui devient régulier;
 - Au cours de l'année 2023-2024, ajout de 1 poste sous-octroi (non-comptabilisé dans le nombre de professeur·es régulier·es).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 13 postes réguliers, soit 1 de plus qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département des sciences sociales

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 20 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2024-2025, si 1 poste régulier se libère (retraite, démission, décès), il sera aboli (moyens pour atteindre la répartition visée 2024-2025).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 19 postes réguliers, soit 1 de moins qu'à la répartition effective de 2023-2024.

Département d'informatique et d'ingénierie

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 22 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, 1 poste régulier non-intégré a été intégré (dorénavant comptabilisé);
 - Au cours de l'année 2024-2025, ajout de 2 postes suppléants subventionnés au secteur disciplinaire *génie* (non-comptabilisé dans le nombre de professeur·es régulier·es).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 22 postes réguliers, soit 1 de plus qu'à la répartition effective de 2023-2024.

École interdisciplinaire de la santé

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 5 postes réguliers :
 - Au cours de l'année 2023-2024, 3 postes réguliers ont été ajoutés (condition émise par les membres du Comité des programmes universitaires - CPU);
 - Au cours de l'année 2024-2025, ajout de 2 postes réguliers au site de travail Gatineau (condition émise par les membres du Comité des programmes universitaires - CPU).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 5 postes réguliers.

École des arts et cultures

- La répartition effective pour 2024-2025 est de 10 postes réguliers;
 - Au cours de l'année 2023-2024, l'appellation de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI) a été modifiée pour l'École des arts et cultures (ÉDAC).
- Ainsi, la répartition visée pour 2024-2025 est de 10 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2023-2024.

La rectrice avise les membres qu'il y aura possiblement une réunion extraordinaire du conseil par consultation électronique d'ici le congé des Fêtes concernant l'ajout de postes de professeur·es suppléant·es et/ou sous-octroi au Département d'informatique et d'ingénierie dans certains secteurs disciplinaires. Le financement lié à ces nouvelles ressources professorales sera assuré par une enveloppe budgétaire spécifique du MES dans le domaine du génie et de l'informatique.

Monsieur André Larocque quitte la séance (18 h 30).

La rectrice explique ce qui a mené au rejet de la résolution par la commission des études, le 9 novembre dernier.

Une membre dont le département d'appartenance est touché par l'abolition d'un poste souhaite savoir quels en seront les impacts. Elle précise que des ressources professorales sont nécessaires pour assurer le développement des programmes. La rectrice confirme que selon l'ancienne formule utilisée pour les calculs de la répartition, le Département des sciences comptables figurent parmi ceux qui affichent un surplus de postes de professeur·es. Elle rappelle toutefois que la répartition est adoptée annuellement et est effective pour une année à la fois, donc le processus reprendra à l'automne 2024. Ainsi, s'il n'y a aucun départ à la retraite ou départ volontaire, personne n'aura à quitter le Département puisqu'il n'y aura aucun licenciement. Elle souligne que l'UQO doit faire une gestion responsable des sommes qui lui sont dévolues. Les économies de 4,5 millions en masse salariale permettent notamment d'engager des ressources professorales en droit et en kinésiologie. Elle souligne par ailleurs qu'une demande d'enveloppe budgétaire dédiée à l'embauche de professeur·es a été adressée à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7218 concernant le projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles

Depuis le 1^{er} août 2018, monsieur Clément Chion était professeur sous octroi au département des sciences naturelles. Son contrat de professeur sous-octroi prenait fin le 31 août 2023.

En raison de son statut de professeur sous octroi, le professeur Chion est restreint ou limité dans les concours professoraux auxquels il peut postuler. Le professeur Chion participe activement à la vie départementale des sciences naturelles et dont les collègues appuient unanimement le changement de statut de « professeur sous octroi » à « professeur régulier ».

L'Université souhaite donc accorder le statut de professeur régulier au professeur Clément Chion.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 464-CA-7219 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles (**Clément Chion**); laquelle est jointe en appendice.

7.- Suivis – Évaluation annuelle du conseil d'administration

Monsieur Bruno Bonneville présente le tableau des suivis de l'évaluation annuelle du conseil d'administration.

Madame Jacqueline LaCasse, ancienne membre du conseil, se joint à la séance (18 h 50).

8.- Période d'information et questions

La rectrice informe les membres qu'une conférence de presse se tiendra le 11 décembre prochain lors de laquelle le ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, annoncera l'attribution d'une subvention pour le projet de Passeurs culturels.

Madame Sylvie Charette avise quant à elle les membres qu'elle relèvera de nouveaux défis professionnels à partir de janvier 2024, soit à titre de directrice générale de ID Gatineau. Elle souligne qu'elle complètera toutefois son mandat de membre du conseil, lequel prend fin en juin prochain. Tous les membres lui adressent leurs plus sincères félicitations.

Le président remercie chaleureusement et de façon fort élogieuse mesdames Louise Renaud Labrie et Samantha Villeneuve qui participent à leur dernière réunion du conseil. Il souligne leur participation assidue, leur expertise et leur grand dévouement.

Il remercie aussi madame Jacqueline LaCasse, présente pour le souper de Noël du CA, laquelle a siégé en 2022 et 2023 à titre de représentante des collègues.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 12 février 2024 à 16 h 30.

La rectrice et le président souhaitent de très joyeuses fêtes à tous et à toutes.

Madame Julie Martineau avise le conseil qu'elle suivra un cours à l'UQO tous les lundis à 18 h pendant le trimestre d'hiver 2024. Lors des réunions du CA, elle ne pourra donc qu'assister aux débuts des séances.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 02.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale